

Antitrust : amende record en vue pour Intel?

La Commission européenne se montrera-t-elle intraitable ou conciliante avec Intel ? Sous le coup d'une procédure engagée par Bruxelles pour pratiques anticoncurrentielles, le fondateur texan pourrait écoper mercredi 11 mai prochain, jour de la décision de la Commission, d'une lourde amende.

Petit rappel des faits. En 2000, Advanced Micro Devices (AMD) dépose une plainte auprès de la Commission européenne. Deux ans plus tard, la **Bruxelles débute une vaste enquête sur Intel**. A l'époque, les autorités européennes suspectent déjà le géant des microprocesseurs de maintenir son leadership sur le secteur par le biais de **pratiques commerciales déloyales**.

Intel aurait ainsi **refusé des programmes de soutien financier** aux vendeurs qui indiquaient la présence de composants d'AMD dans leurs machines. Dans la même veine, Intel aurait proposé des **réductions sur ses composants** aux fabricants d'ordinateurs dans le seul but de contenir (et d'affaiblir) son principal concurrent. Avec **80% de part de marché**, Intel tient à rester le leader incontestable du secteur.

En Europe, Intel est accusé d'avoir cassé les tarifs de ses processeurs de la famille x86 de façon à « **forcer la main** » des fabricants de PC pour qu'ils intègrent ses *chipsets*. Si en 2007, le dossier suit son cours, les événements s'accélèrent brusquement en 2008, à la défaveur d'Intel.

Sentant le vent tourner, le fondateur décide d'aller défendre son cas à Bruxelles et d'y prouver sa bonne foi. Peine perdue. Son plaidoyer s'avère inefficace. Quelques mois plus tard, la Commission assure disposer de [preuves démontrant la culpabilité du géant de Santa Clara](#).

Malgré les multiples demandes d'explications formulées par la Commission, Intel s'est, tout au long de la fin de l'année 2008, **gardé de répondre**. Le dernier délai fixé par Bruxelles expire quant à lui en octobre dernier. L'américain **conserve sa ligne de défense** : garder le silence. Au mois de novembre, Intel joue son va-tout et [dépose plainte contre Bruxelles pour procédure abusive](#).

Mercredi, le sort d'Intel sera fixé. Le fondateur risque une amende de près de **3,4 milliards d'euros**, l'équivalent de 10% de ses ventes annuelles. Un taux de pénalité maximum généralement pas appliqué. Il sera surtout intéressant de voir les mécanismes de rééquilibrage du marché que Bruxelles mettra en place au risque de **déstabiliser le fondateur** dans sa future stratégie.